

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine relative à l'implantation d'activités artisanales dans le cadre du secteur de projet des Quatre Chemins – approbation de l'avenant n° 1

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Hauts-de-Seine, du 31 mars 2011 en vue d'étudier la réalisation d'un projet d'hôtel d'activité en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation afin de favoriser l'implantation d'activités artisanales en milieu urbain sur le secteur des Quatre Chemins, en lien direct avec les besoins des Scéens mais également de la population qui utilise la gare RER et plus largement les équipements publics de proximité.

Compte tenu du calendrier relatif à ce secteur de projet, la mission de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine est amenée à se réaliser sur une période plus longue que prévu.

Il est donc proposé de conclure un avenant ayant également pour objectif de compléter la mission avec la réalisation d'un bilan investisseur à partir des loyers envisagés.

La Ville entretient avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine des relations de collaboration étroite et accueille sur son territoire son antenne sud qui assure de nombreuses formations à la création d'entreprises artisanales.

La Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine s'implique également au sein du conseil consultatif du commerce et de l'artisanat de la Ville, depuis sa mise en place, en y apportant des avis pertinents.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à conclure un avenant à la convention de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine pour poursuivre les actions engagées et bénéficier de son expertise en matière de création de locaux artisanaux en milieu urbain et à pied d'immeubles d'habitations mais également en matière de choix des activités et de modes d'occupation adaptés pour ce type de locaux.